



Aide-mémoire pour les responsables de projet

Villes et communes innovantes

Les villes et les communes innovantes en termes de politique énergétique et climatique ont l'occasion de mettre en œuvre des projets individuels passionnants avec le soutien de « SuisseEnergie pour les communes ». L'objectif consiste à concrétiser les effets positifs pour une politique énergétique et climatique durable et à les rendre visibles.

Aperçu

- Toutes les villes et communes suisses qui poursuivent une politique énergétique et climatique active et engagée peuvent participer.
- Les villes et les communes innovantes reçoivent un total de CHF 30 000.– à CHF 50 000.– pour un ou deux projets de mise en œuvre en rapport avec les champs d'action prioritaires de SuisseEnergie, mais au maximum 40 % des coûts totaux.
- Les projets relevant des domaines prioritaires « zéro Net | énergie hivernale » ou « Micromobilité » sont particulièrement souhaités.
- La date limite de dépôt des projets est fixée au 30 juin 2025. Les communes lauréates pourront mettre en œuvre leurs projets du janvier 2026 à octobre 2027.

Cet aide-mémoire présente les conditions-cadres du programme de soutien pour les villes et les communes innovantes et explique les bases formelles de la demande.

Conditions de participation

Entrent en considération pour une subvention les villes et les communes

- au bénéfice d'une politique énergétique et climatique engagée et active (p. ex. Cité de l'énergie, management de l'énergie selon ISO 50001, etc.).
- qui souhaitent soumettre au maximum deux projets pour la réalisation de leurs objectifs en matière de politique énergétique et climatique.

Objectifs du programme

Le programme de soutien pour les villes et les communes innovantes 2025 s'adresse aux villes et aux communes actives et engagées, qui s'attèlent à des projets de mise en œuvre conformément à la Stratégie énergétique 2050. Font partie des champs d'action prioritaires de la stratégie SuisseEnergie pouvant être choisis :

- les bâtiments ;
- les énergies renouvelables ;
- la mobilité ;
- les services et processus industriels.

Pour le cycle de subvention des projets 2026/27, SuisseEnergie pour les communes a défini deux **thèmes prioritaires**. Les projets relevant des thèmes prioritaires « **zéro Net | énergie hivernale** » ou « **Micromobilité** » sont particulièrement souhaités. Les détails sur les thèmes prioritaires sont décrits dans l'annexe.

Prestations de soutien du programme

- Soutien financier de projets pour 2026 et 2027 à hauteur de **CHF 30 000.– min. à CHF 50 000.– max.**, mais **limité à 40 %** des coûts totaux du projet.

Conditions de dépôt d'un projet

1. Exigences institutionnelles pour les villes et communes

Exigences minimales pour le subventionnement

- Justificatif de la politique énergétique conformément à la Stratégie énergétique 2050 (p. ex. label Cité de l'énergie, certification ISO 50001, bilan énergétique actuel).
- Service compétent clairement défini pour les questions énergétiques et environnementales au sein de l'administration. Pour les projets de mobilité, il est nécessaire d'indiquer en plus un service compétent pour les questions de mobilité.
- Personne responsable clairement définie pour la mise en œuvre de projets au sein de l'administration.

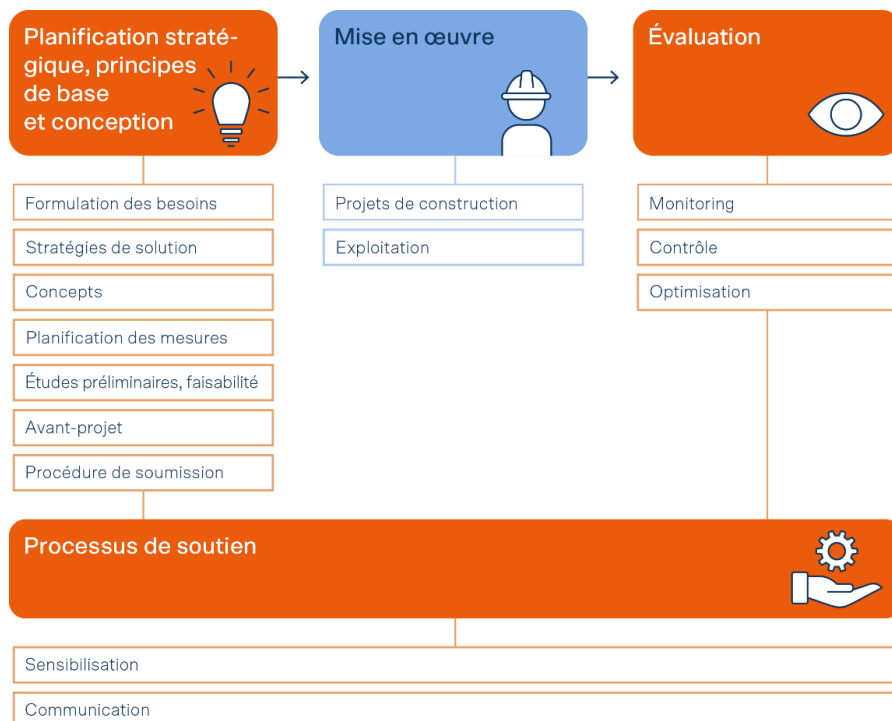
2. Exigences pour les projets

Exigences minimales

- Au niveau du contenu, les projets se concentrent sur des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, des énergies renouvelables, de la mobilité ainsi que des services et processus industriels.
- Les coûts connus ou prévisibles du projet sont indiqués de manière compréhensible dans le budget. Des offres ou des cahiers des charges pour les appels doivent être joints. Les coûts internes des porteurs de projet peuvent être pris en compte.
- Au moment de la soumission de la demande de subvention, le financement des coûts du projet restants – au moins 60 % – doit être assuré par l'organisme responsable de manière complète et vérifiable.

Projets pouvant donner droit à une subvention

Peuvent donner droit à une subvention (en orange) l'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires et d'études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les prestations de suivi. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi donner droit à une subvention. Les investissements dans les infrastructures et leur exploitation ne peuvent pas être subventionnés (en bleu).



→ Vous trouverez de l'inspiration pour des projets envisageables dans l'annexe et sur notre site Internet dans la [base de données des projets](#).

Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention

- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération.
- Projets déjà soutenus spécifiquement par l'OFEN, SuisseEnergie pour les communes ou par d'autres offices fédéraux (double financement).
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes qu'ils soutiennent (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN, programme Modèle de mobilité durable dans les communes MOMODU, KliK, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur).
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre ou engagées (début du projet antérieur à la décision d'adjudication).
- Projets exigés par les législations cantonales.
- Investissements pour des infrastructures (bâtiments, remplacement d'installations, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi qu'acquisitions de véhicules.
- Études de faisabilité dans le domaine du chauffage à distance (planification et dimensionnement du réseau de chauffage à distance, planification de l'installation, conception technique du réseau).
- Projets qui se limitent exclusivement à :
 - des licences de logiciels ou au développement d'applications dans le domaine informatique ;
 - des mesures de communication et de sensibilisation.

Pour toute question, prenez contact avec la hotline (voir dernière page).

Critères d'évaluation

Au niveau institutionnel

- Qualité de l'engagement communal au niveau de la politique énergétique (p. ex. certifications, bilans).

Au niveau du projet

- Étendue et qualité des effets prévisibles du projet prévu, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction du CO₂.
- Qualité du contenu et de la description du projet.

Formalités pour le dépôt de la demande

La demande doit être soumise dans les délais et de manière complète (annexes et signature comprises) via l'outil d'inscription.

Vous trouverez des indications sur le dépôt de la demande dans l'outil d'inscription. Nous répondrons aux questions qui dépassent ce cadre lors du webinaire du 18 mars 2025. De plus, pour toute question individuelle, notre hotline est à votre disposition.

Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande :

- Toutes les villes et communes suisses peuvent soumettre une demande.
- Seules les villes et communes peuvent être requérantes et bénéficiaires du soutien financier.
- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- Les demandes transmises hors délai ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

Aperçu des documents et justificatifs requis

- Budgets de projet signés (modèle Excel), y compris les offres de fournisseurs tiers, les cahiers des charges.
- Justificatif en matière de politique énergétique.
- Dossier signé (imprimé depuis l'outil de saisie).
- Justificatif cantonal requis pour les projets dans le domaine « chauffage au bois ».

Modalités d'octroi

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes.
- Jusqu'à 30 villes et communes sont soutenues par période de programme.
- **Un à deux projets** par ville/commune et par cycle sont soutenus.
- Il s'agit d'un concours, SuisseEnergie choisit les projets les mieux évalués selon les critères définis parmi les projets soumis en 2025.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet.
- Les soumissionnaires reçoivent une décision écrite quant à un éventuel soutien dans les quatre mois suivant l'échéance de dépôt des projets.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.

Calendrier

Début des soumissions	1 ^{er} mars 2025
Webinaire sur les programmes de soutien	18 mars 2025
Q&A en ligne sur les formalités de dépôt	17 juin 2025
Fin des soumissions	30 juin 2025
Retour de l'OFEN sur la décision de subventionnement	31 octobre 2025
Début du projet	1 ^{er} janvier 2026
Soumission du rapport intermédiaire et facture	31 octobre 2026
Fin du projet, soumission du rapport final et de la facture	31 octobre 2027

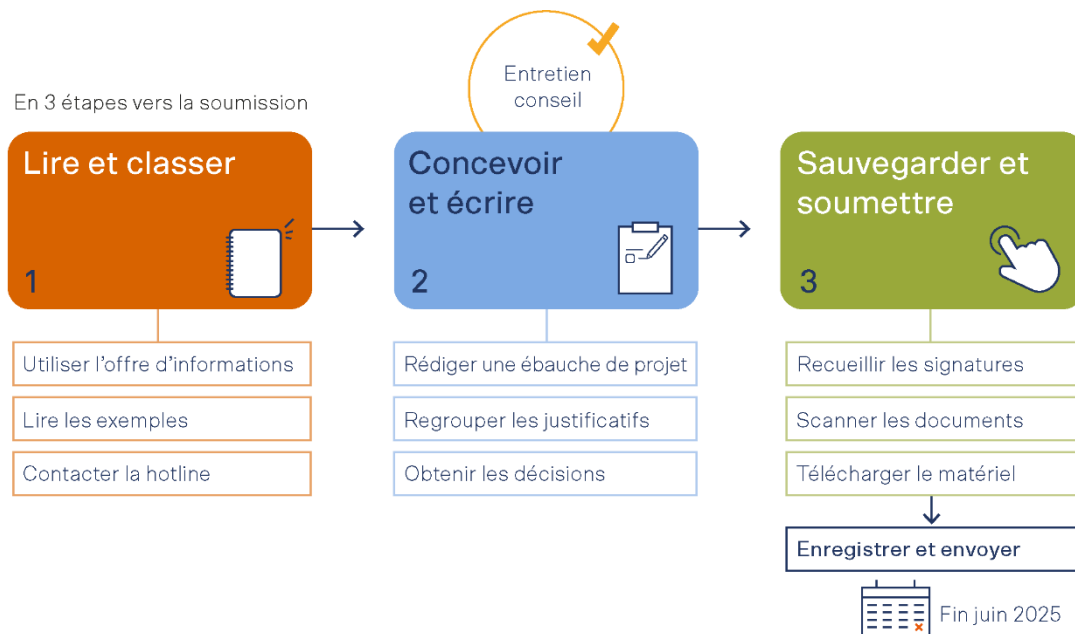
Veillez noter que les projets doivent être achevés et les factures correspondantes remises dans les délais indiqués. Les versements de subventions pour lesquels il n'y a pas de dossier complet au cours de l'année civile concernée ne peuvent plus être pris en compte et cessent irrévocablement. Aucune prolongation de délai n'est possible.

Questions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la hotline
SuisseEnergie : 0848 444 444

Annexe

Processus de dépôt de dossier



Thèmes prioritaires 2025

Les projets relevant des thèmes « Zéro net – production hivernale » ou « Micromobilité » seront traités en priorité dans le cadre du programme de soutien de 2025. Les conditions de soumission mentionnées aux pages 2 et 3 s'appliquent.

Thème prioritaire « Zéro net – production hivernale »

L'optimisation énergétique hivernale joue un rôle décisif dans la réalisation des objectifs zéro net de la Suisse. Compte tenu de l'augmentation saisonnière des besoins énergétiques en hiver, il est important à la fois de réduire ces besoins et de les couvrir autant que possible par des énergies renouvelables. Ceci contribue largement à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Afin de réaliser des progrès significatifs vers le zéro net, les besoins énergétiques restants doivent être couverts de manière aussi neutre que possible en termes de CO₂ et avec de l'électricité renouvelable sur l'ensemble du territoire. Les technologies et les installations de production doivent être développées et utilisées de manière ciblée afin d'être adaptées de manière optimale pour la production d'électricité en hiver. Les accumulateurs saisonniers, qui stockent la chaleur renouvelable en été et la restituent en hiver, peuvent également contribuer à lisser les pics de demande.

Cette optimisation de l'énergie hivernale réduit en outre la dépendance vis-à-vis des importations et renforce la sécurité d'approvisionnement.

Afin de contribuer de manière significative à l'objectif national de zéro net, les villes et communes sont encouragées à soumettre des projets dans le cadre du programme de soutien 2025. Les projets qui contribuent à l'optimisation de l'énergie hivernale et donc à la réalisation de l'objectif zéro net dans la ville ou la commune concernée seront soutenus. Vous trouverez ci-dessous des exemples de projets possibles.

A) Production d'électricité hivernale : développement de concepts visant à augmenter la production d'électricité hivernale sur le territoire communal. Des dossiers de projets contenant les éléments suivants sont envisageables :

- études de faisabilité et analyses de potentiel pour les éoliennes et autres technologies produisant de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, surtout en hiver.
- analyses de potentiel et de faisabilité pour la commercialisation de l'électricité produite localement en hiver, qui peut être achetée par les fournisseurs d'énergie communaux aux producteurs (d'énergie éolienne) locaux et intégrée dans l'approvisionnement de base. Cela permet à la commune de profiter de la production locale d'électricité tout en renforçant l'acceptation des installations de production par les habitantes et habitants.
- études de faisabilité pour l'optimisation de l'orientation des installations photovoltaïques existantes et nouvelles en fonction de la position basse du soleil, c'est-à-dire notamment avec un angle d'inclinaison plus élevé, à la verticale, notamment sur les façades.
- études de faisabilité et/ou développement de mesures visant à réduire la durée d'enneigement sur les toits équipés d'installations photovoltaïques.

B) Réduction des besoins en énergie hivernale : développement de concepts visant à réduire les besoins énergétiques de décembre à mars. Des dossiers de projets contenant les éléments suivants sont envisageables :

- analyses de potentiel et études de faisabilité pour le remplacement des chauffages électriques.
- analyses de potentiel, études de faisabilité et développement de mesures d'optimisation visant à réduire les besoins énergétiques en hiver (p. ex. concepts de rénovation, études d'optimisation de l'exploitation ou autres).

C) Stockage saisonnier de la chaleur : développement de concepts de stockage de la chaleur excédentaire en été pour l'utiliser en hiver. Des dossiers de projets contenant les éléments suivants sont envisageables :

- analyses de potentiel et études de faisabilité pour le stockage de la chaleur excédentaire estivale jusqu'en hiver (notamment par la régénération de sondes géothermiques, le stockage thermique ou autres).

Thème prioritaire « Micromobilité »

Compte tenu de la part élevée des transports dans les émissions de CO₂, le champ d'action de la mobilité est au cœur des préoccupations de SuisseEnergie. Outre l'électrification des véhicules, le développement de mesures basées sur le principe ETGM, à savoir éviter, transférer, gérer harmonieusement le trafic et mettre en réseau la mobilité est un facteur décisif pour la décarbonisation du système de transport.

Les villes et les communes jouent un rôle central dans le développement d'une mobilité efficace sur le plan énergétique, c'est pourquoi le thème prioritaire choisi dans le cadre du programme de soutien 2025 est la « micromobilité ». Cette catégorie comprend aussi bien les véhicules sans moteur électrique, notamment les **vélos**, que

les véhicules avec moteur électrique, tels que les **S-Pedelecs, les vélos-cargos, les trottinettes électriques.**

Sont soutenus, dans le cadre du programme de soutien, les projets qui contribuent à renforcer, à encourager et à augmenter l'utilisation de véhicules ne pesant pas plus de 450 kg, mus par la force musculaire ou électrique, et dont la vitesse maximale ne dépasse pas les 45 km/h, dans la ou les ville(s) ou commune(s),

- pour l'utilisation privée et le partage (sharing) de ces véhicules par la population et/ou
- la logistique¹ de la ou des ville(s) ou commune(s).

Vous trouverez ci-dessous des exemples de projets possibles.

A) Analyse de la situation actuelle, des besoins potentiels et/ou d'une stratégie d'action : les villes et les communes analysent l'utilisation/la demande actuelle et/ou future et/ou le potentiel dans le domaine du partage ou de la logistique. Elles définissent des objectifs et des orientations stratégiques avec des mesures détaillées.

- Analyse des besoins et des exigences en matière de « partage de la micromobilité » dans une ville ou une/des commune(s).
- Développement et mise en œuvre de concepts de mesure pour le trafic lié à la micromobilité/collecte et analyse de données en lien avec la micromobilité.
- Développement et mise en œuvre de mesures et de concepts visant à promouvoir le trafic lié à la micromobilité dans les bâtiments et les domaines existants ou à construire (dans le domaine public, les entreprises ou les écoles).
- Études relatives à la mise en œuvre de réglementations éventuelles concernant l'utilisation ou le déploiement possible de la micromobilité dans une ville ou une/des commune(s) donnée(s).
- Études relatives au potentiel/à l'introduction/à l'utilisation de ces véhicules pour la logistique d'une ville ou d'une/des commune(s).

B) Planification et faisabilité : une étude de planification et/ou de faisabilité analyse la manière de procéder et ce qui est nécessaire pour une mise en œuvre réussie.

La micromobilité peut et va également utiliser les pistes cyclables et les routes (trafic mixte). L'analyse de l'infrastructure cyclable ou des routes est donc importante. L'étude de planification et/ou de faisabilité établit les bases et les étapes concrètes de la mise en œuvre d'un concept de micromobilité. L'étude de planification et/ou de faisabilité identifie les potentiels ou les conditions et les exigences en matière d'infrastructure et d'offres de partage pour les biens immobiliers communaux. Le soutien financier se limite à l'étude et ne comprend pas les coûts d'infrastructure (cf. p. 4 Projets pouvant donner droit à une subvention).

¹ On entend par là la logistique urbaine, qui inclut toutes les activités liées à la livraison et à la distribution de marchandises dans les grands centres de population, afin d'assurer les activités commerciales et le développement économique du noyau urbain.

- Analyse et réflexions sur l'infrastructure existante (adéquation, améliorations possibles, conflits éventuels liés au partage).
- Analyse des points faibles et élaboration de plans d'action avec des améliorations possibles de l'infrastructure cyclable (p. ex. combler les lacunes du réseau, croisements dangereux, etc.) dans la zone d'influence de la commune.
- Développement de bases de planification (plans partiels/de référence, plans de réseau, etc.) et de plans directeurs pour l'utilisation/la promotion de la micromobilité.
- Étude des infrastructures nécessaires au niveau de la logistique d'une ville.
- Étude des infrastructures nécessaires au niveau de l'utilisation conjointe.

C) Information et conseil : les villes et les communes mettent en place des mesures de communication qui accompagnent les mesures actuelles afin d'informer, de sensibiliser et de mobiliser la population ou certains groupes cibles sur la mobilité efficace sur le plan énergétique.

- Planification et réalisation de campagnes de promotion de la mobilité efficace sur le plan énergétique (p. ex. le vélo).
- Développement et mise en œuvre d'applications dédiées à la mise en œuvre de la micromobilité.

Remarque : les prestations de projet qui ne sont pas soutenues dans le cadre de projets d'agglomération (p. ex. mesures de communication et de sensibilisation complémentaires) peuvent l'être dans le cadre du financement de projets.

Exemples de projets pouvant donner droit à une subvention (liste non exhaustive)

Outre les thèmes prioritaires, il est possible de soumettre des projets en lien avec les champs d'action prioritaires de SuisseEnergie (cf. Objectifs du programme, p. 2). Pour vous aider, vous trouverez ci-dessous des exemples qui correspondent au type de projet recherché. Vous trouverez d'autres idées dans la base de données des projets sur local-energy.swiss.

N'hésitez pas à nous contacter pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements.

Offres d'optimisation énergétique pour les tiers

- Boussole du développement durable pour les PME.
- Utilisation du Building Information Modeling (BIM) pour l'assainissement d'infrastructures avec potentiels d'économie d'énergie.
- Mise en place de plateformes pour l'information et le conseil ainsi que de possibilités de soutien de différents groupes d'utilisatrices et utilisateurs dans le domaine énergétique.
- Modèles de participation pour les installations de production d'énergies renouvelables.

Optimisation de l'infrastructure énergétique communale

- Évaluation et mise en œuvre de centrales hydrauliques sur l'eau potable.
- Gestion optimisée du réseau de canalisations.
- Mise sur pied de réseaux de capteurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement pour les commandes et la surveillance.
- Concepts et projets pilotes dans le domaine du stockage local (chaleur, électricité, froid).
- Utilisations du Smart Metering.
- Optimisations de l'exploitation existante (utilisation de commandes automatisées avec IA).

Autres projets de mobilité

- Conception d'une stratégie de planification de la mobilité durable dans la commune.
- Analyses et concepts de soutien de la mobilité douce, offres de partage, promotion du vélo.
- Planification de nouvelles places « Park&Bike ».
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la couverture des parkings par des installations photovoltaïques.

Planification énergétique, thermique et climatique

- Analyses de l'état énergétique des bâtiments ou quartiers et identification des potentiels et mesures d'optimisation énergétique.
- Planifications d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux (p. ex. bâtiments administratifs, bâtiments éducatifs) avec établissement d'un CECB Plus (certificat énergétique cantonal des bâtiments avec rapport de conseil) ou d'une analyse de bâtiment pour les catégories de bâtiments sans CECB Plus.
- Élaboration de tableaux de bord pour la saisie et l'analyse automatisées des données énergétiques des bâtiments, comme base pour l'optimisation énergétique de l'exploitation.
- Concepts de monitoring dans le domaine du bâtiment.
- Développement ou adaptation de bases stratégiques en matière d'énergie et de climat.
- Développement de mesures de planification énergétique et de mise en œuvre participatives.
- Coopérations avec les écoles (p. ex. terrain de jeu axé sur les énergies).
- Concepts dans le domaine de l'encouragement et de l'utilisation du regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) et de communautés énergétiques locales (CEL) en relation avec la production d'électricité renouvelable.
- Établissement d'une planification des investissements des biens immobiliers communaux axée sur l'énergie et le CO₂.

- Analyses du potentiel et de l'utilisation des sources d'énergie locales (il faut au moins tenir compte des potentiels de synergie dans les systèmes de chaleur et de climatisation, de l'utilisation de la chaleur et de la fraîcheur des eaux usées, de l'eau souterraine, de l'eau des lacs et des rivières et de la chaleur résiduelle provenant par exemple de processus industriels).

Remarque : les « études de faisabilité dans le domaine du chauffage à distance » ne sont pas éligibles. Veuillez vérifier les possibilités de subvention dans vos cantons. Ne sont donc pas éligibles :

- Planification et dimensionnement d'un réseau de chauffage à distance
- Planification de l'installation, p. ex. pour définir l'ordre d'installation dans les différents quartiers
- Conception technique du réseau, p. ex. faisabilité du tracé

Liens et outils utiles

Vous trouverez ci-dessous des liens utiles vers des informations et des outils qui vous aideront lors du dépôt de vos projets.

- **Projets individuels subventionnés** : trouvez l'inspiration dans des projets qui ont été réalisés par d'autres communes et villes grâce aux subventions du programme.
- **Newsletter** : découvrez les dernières nouveautés du programme de soutien de SuisseEnergie et obtenez des conseils pour améliorer l'efficacité énergétique dans votre commune.
- **Webinaire sur le programme de soutien** : découvrez comment soumettre correctement votre projet. Vous trouverez toutes les étapes importantes dans le webinaire et la présentation.
 - o Webinaire le 18 mars 2025 (programme de soutien 2025)
 - o Q&A en ligne le 17 juin 2025
- **Boussole des subventions** : donne un aperçu des possibilités actuelles de soutien de projets. La boussole des subventions interactive aide à choisir et à classer les outils de soutien.
- **Innovation dans l'administration** : les villes et les communes sont appelées à développer leurs processus de manière innovante. Arguments et conseils pour une approche proactive de l'innovation dans l'administration.
- **Bibliothèque « Planification des réseaux thermiques »** : regroupe des outils établis, de la littérature et des solutions possibles pour la planification des réseaux thermiques.
- **La participation comme clé du succès** : renforce les arguments expliquant pourquoi et avec quelles méthodes la participation est appliquée avec succès.
- **Principe directeur de la Société à 2000 watts** : guide d'orientation pour faire ses premiers pas en tenant compte des objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de climat. La standardisation méthodologique permet une approche structurée.

Budget du projet

Dépenses (y c. TVA.)

Prestations de l'organisme responsable du projet				
Type	Description	Temps (h)	Tarife horaire ¹⁾ (CHF)	Coûts (CHF)
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-

Jetons de présence aux séances				
Type	Description	Nombre de séances * personnes	Jetons de présence	Coûts (CHF)
			120.00	-
			120.00	-
			120.00	-
Total des dépenses internes				-

Prestations de tiers achetées (Veuillez l'indiquer ici que les coûts imputables selon la fiche d'information)		
Entreprise	Breve description (joindre les offres) ²⁾	Coûts (CHF)
Total des prestations de tiers		-

Total des dépenses (CHF)		Coûts (CHF)
		-

1) Tenir compte des taux horaires fixés conformément à la fiche d'information. Administration 90 CHF, expertise technique 133 CHF, direction de projet 156 CHF
2) Multiplication des séances & des personnes (p. ex.: 3 séances avec 5 personnes, 15 entrées)
3) Les petits mandats jusqu'à une somme totale de CHF 5 000 peuvent être indiqués de façon succincte.

Financement

Prestations propres de la commune & des partenaires de projet (Gains sans flux monétaire)		
Prestataire de services	Description	Montant (CHF)
Commune Modèle		
Partenaire de projet potentiel		
Total des gains internes à l'administration		-

Gains sans flux monétaire (tiers, économie, privés etc.)		
Prestataire de services	Description	Montant (CHF)
Entreprise Modèle		
Total des gains sans flux monétaire		-

Gains avec flux monétaire		
Type	Description	Montant (CHF)
Contribution SuisseEnergie		
Contributions du/des canton(s)		
Autre fonds (p. ex. sponsoring)		
Total des gains avec flux monétaire		-

Total des gains (CHF)		Montant (CHF)
		-

Veuillez noter :

- Pour chaque projet soumis, il faut joindre un budget de projet individuel et complet.
- Le financement de 60 % des coûts du projet par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission de l'offre.
- Toutes les mesures datant d'avant le début du projet (01.01.2026) doivent être retirées du budget du projet.
- Les coûts internes des responsables de projet peuvent être pris en compte. Les taux horaires maximums suivants sont acceptés : pour l'administration, CHF 90.–, pour l'expertise technique, CHF 133.– et pour la direction de projet, CHF 156.–.

- Pour les mandats de tiers, idéalement les offres obtenues doivent être jointes. Au minimum, un cahier des charges provisoire du mandat, les tarifs horaires appliqués et la somme totale doivent être clairement spécifiés.